

PÉTITION

La remise à niveau des indemnisations du FIVA est une urgence.

Les prix augmentent. Mais le montant des réparations accordées par le Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante ne suit pas.

IL N'A PAS CHANGÉ DEPUIS 6 ANS pour les préjudices personnels des victimes (souffrances physiques et morales, perte de qualité de vie, préjudice esthétique) et ceux des ayants droit (liés à l'accompagnement de fin de vie et deuil).

EN 6 ANS, LES PRIX ONT AUGMENTÉ DE 8%. La valeur réelle des sommes reçues par les victimes et les familles a diminué d'autant.

JE DEMANDE :

- Une remise à niveau immédiate des indemnisations des préjudices personnels
- Leur indexation automatique sur la hausse des prix (*)

(*) comme pour le préjudice fonctionnel qui est déjà réajusté automatiquement chaque année

NOM, PRÉNOM	SITUATION	SIGNATURE

Photocopiez la pétition, signez-la, faites-la signer à des amis, des collègues, des voisins !
Postez-la à l'Andeva, 8 rue Charles Pathé 94300 VINCENNES ou à votre association locale !